

Conservation à une température supérieure à -10°C.



SCUTELLO® DF

INSECTICIDE DE BIOCONTRÔLE





INSECTICIDE DE BIOCONTRÔLE POUR LA VIGNE, LE MAÏS,
LES ARBRES ET ARBUSTES, L'ARBORICULTURE,
LES CULTURES LÉGUMIÈRES, LES PPAM,
LES CULTURES FLORALES, LE RIZ ET LES PORTE-GRAINES*

* Consulter les usages autorisés dans le livret.

1.17 10¹³ UFC/kg – *Bacillus thuringiensis* ssp. *kurstaki* souche ABTS-1857
Produit utilisable en agriculture biologique selon la réglementation
en vigueur et le règlement NOP.
Issu de souches non génétiquement modifiées.

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché :
SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS
RCS 379 603 087
S.A. capital 3 990 010 €
10A rue de la Voie Lactée
69370 Saint-Didier-au-Mont-D'Or

Fabrication et * Marque déposée :
Valent BioSciences LLC
1910 Innovation Way, Suite 100 Libertyville,
IL 60048 U.S.A.
Tel. 1-800-323-9597.

Distribué par :
BIOBEST France
294 rue Roussanne, 84100 Orange
Tél. 04 32 81 03 96
serviceclients.fr@biobestgroup.com
www.biobestgroup.com

EMB : SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS



03660051020807

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT
USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

PHI/SCUT05/LIV/202309/C/BIO

Numéro A.M.M. 2010513

0,5 kg

SCUTELLO® DF - A.M.M. n° 2010513 - UH : CV10-V0TH-300G-QVFM
1.17 10¹³ UFC/kg de *Bacillus thuringiensis* sous espèce *kurstaki*,
souche ABTS-1857 (54 % p/p) - **Granulés à disperser dans l'eau (WG)**

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contient du *Bacillus thuringiensis* ssp. *kurstaki*, souche ABTS-1857. Peut entraîner une réaction de sensibilisation.

P261 : Éviter de respirer les poussières, brouillards et vapeurs.
P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Délai de rentrée : non pertinent en plein champ et 8 heures sous abri ou port de masque en cas de rentrée plus précoce en application de l'arrêté du 4 mai 2017.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau, pour les applications en plein champ.

Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles pour toutes les cultures.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 32 81 03 96 ou sur Internet : www.quickfds.com

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
Lire attentivement les informations données dans le livret avant toute utilisation du produit.

EN CAS D'URGENCE :
Composer le Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59,
le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche.

PREMIERS SECOURS : En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU [15] ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de réenterrer. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.